



**PRÉFET
DE LA CÔTE-D'OR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°21-2021-112

PUBLIÉ LE 22 NOVEMBRE 2021

Sommaire

DIRPJJ Grand Centre /

21-2021-11-19-00003 - CER 21 - Arrêté tarification 2021 - RAA (3 pages) Page 3

Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités de Côte-d'Or / Service renseignements en droit du travail

21-2021-11-19-00002 - arrêté préfectoral fixant la liste des personnes habilitées à assister un salarié (5 pages) Page 7

Préfecture de la Côte-d'Or / Secrétariat Général

21-2021-11-20-00001 - Arrêté du 20/11/21 complétant la délégation de signature accordée à Mme Florence LAUBIER, directrice départementale des territoires de la Côte -d'or (1 page) Page 13

DIRPJJ Grand Centre

21-2021-11-19-00003

CER 21 - Arrêté tarification 2021 - RAA

ARRÊTÉ N° 2021/DIRPJJ-GC/016
Portant tarification du Centre Éducatif Renforcé
Géré par l'Association Côte d'Orienne pour le Développement
et la Gestion d'actions sociales et médico-sociales (ACODEGE)

Le Préfet de la Côte-d'Or

Vu le code de l'action sociale et des familles, et notamment les articles L312-1, L314-1 à L314-9 et R314-125 à R314-127 ;

Vu l'ordonnance n°45-1845 du 18 août 1945 relative au remboursement aux institutions privées des frais d'entretien et d'éducation des mineurs délinquants ;

Vu le décret n° 2010-214 du 02 mars 2010 relatif au ressort territorial, à l'organisation et aux attributions des services déconcentrés de la Protection Judiciaire de la Jeunesse ;

Vu l'arrêté du 17 mars 2010 fixant le ressort territorial des directions interrégionales de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Vu l'arrêté du 25 octobre 2016 portant modification de l'arrêté du 17 mars 2010 fixant le ressort territorial des directions interrégionales de la protection judiciaire ;

Vu l'arrêté préfectoral du 07 décembre 2018 autorisant la création d'un Centre Éducatif Renforcé, sis chemin du Moulin de Choisseau – 21220 L'ÉTANG-VERGY géré par l'Association Côte d'Orienne pour le Développement et la Gestion d'actions sociales et médico-sociales ;

Vu le courrier transmis par lequel la personne ayant qualité de représenter le Centre Éducatif Renforcé a adressé ses propositions budgétaires pour l'exercice 2021 ;

Vu les propositions budgétaires arrêtées par la Direction Interrégionale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse Grand-Centre pour l'exercice 2021;

Sur rapport du Directeur Interrégional de la Protection Judiciaire de la Jeunesse Grand Centre ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{ER} : Pour l'exercice budgétaire 2021, les dépenses et les recettes prévisionnelles du Centre Éducatif Renforcé sont autorisées comme suit :

	Groupes fonctionnels	Montant en euros	Total en euros
<u>Dépenses</u>	Groupe I : Dépenses afférentes à l'exploitation courante	114 705,00 €	961 169,15 €
	Groupe II : Dépenses afférentes au personnel	616 283,75 €	
	Groupe III : Dépenses afférentes à la structure	118 466,86 €	
	Report de la section d'exploitation (déficit)	111 713,54 €	
<u>Recettes</u>	Groupe I : Produits de la tarification	938 143,15 €	961 169,15 €
	Groupe II : Autres produits relatifs à l'exploitation	19 723,00 €	
	Groupe III : Produits financiers et produits non encaissables	3 303,00 €	
	Report de la section d'exploitation (excédent)	0,00 €	

L'activité prévisionnelle retenue pour l'exercice 2021 est fixée à 1789 journées.

ARTICLE 2 :

1°- Modalités de calcul du tarif applicable, pour l'année 2021, au CER 21 :

Le calcul du tarif est fait selon la formule suivante :

$$T = PT / A$$

Dans laquelle :

T est le tarif applicable

PT est le produit de la tarification

A est l'activité

Le calcul du prix de l'acte sera fait avec trois décimales et le prix de l'acte sera arrondi au centième.

Si la troisième décimale est comprise entre 0 et 4 (ces valeurs incluses), la deuxième décimale est inchangée (arrondi par défaut) ;

Si la troisième décimale est comprise entre 5 et 9 (ces valeurs incluses), la deuxième décimale est augmentée d'une unité (arrondi par excès).

$$\text{Soit : } 938\,143,15 / 1\,789 = 524,3952 \text{ € arrondi à } 524,40 \text{ €}$$

2°- Ce tarif sera versé sous la forme d'un financement mensualisé (paiements au 12ème).

3°- En l'application de l'article R. 314-35 du Code de l'Action Sociale et des Familles, le tarif applicable fixé du 1er décembre au 31 décembre 2021 sera calculé au vu de l'activité réalisée au 30 novembre 2021.

4°- Le prix d'acte 2021 de 524,40 €, arrondi au centième près, est applicable à compter du 1^{er} janvier 2022 jusqu'à la date d'effet de l'arrêté fixant la tarification 2022.

ARTICLE 3 : Le tarif mentionné à l'article 2 est calculé en intégrant un résultat déficitaire de 111 713,54 €.

ARTICLE 4 : Le règlement du solde dû sera imputé sur le Budget Opérationnel de Programme 182, sur le centre financier 0182-DIGC-UO01 – Titre 6 (SAH) – code activité : 0182 A2010401.

ARTICLE 5 : Conformément à l'article R314-36 du code de l'action sociale et des familles, le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et notifié au service concerné.

ARTICLE 6 : Les recours dirigés contre le présent arrêté doivent être portés devant le tribunal interrégional de la tarification sanitaire et sociale de Nancy – Cour administrative d'appel – 6, rue du Haut Bourgeois – C.O. 50015 – 54035 NANCY Cedex – dans un délai d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auquel il sera notifié, à compter de sa notification.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet : <http://www.telerecours.fr>

ARTICLE 7 : Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Côte-d'Or et le Directeur Interrégional de la Protection Judiciaire de la Jeunesse Grand Centre sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait, à Dijon, le 19 NOV. 2021

Le Préfet

Pour le Préfet
et par délégation
Le Secrétaire Général

Christophe MAROT

Signé

Direction départementale de l'emploi, du travail
et des solidarités de Côte-d'Or

Service renseignements en droit du travail

21-2021-11-19-00002

arrêté préfectoral fixant la liste des personnes
habilitées à assister un salarié

Le Préfet de la région Bourgogne Franche-Comté

Préfet de la Côte d'Or

Arrêté préfectoral n° 2021 – 11154 du 19 novembre 2021 portant modification de l'arrêté 2018 -844 du 14 novembre 2018 fixant la liste des personnes habilitées à assister un salarié, lors de l'entretien préalable au licenciement ou lors des entretiens préparatoires à la rupture conventionnelle

VU Le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements, modifié par le décret n°2010-687 du 24 juin 2010,

VU L'arrêté n°875/SG du 04.06.2021, portant délégation de signature à Monsieur Nicolas NIBOUREL, directeur départemental de l'emploi, du travail et des solidarités de la Côte d'Or,

VU les articles L.1232-2 à L.1232-4, L.1232-7 à L.1232-14 et L.1237-12 du Code du Travail,

VU les articles R1232-1 à R1232-3 du Code du travail,

VU les articles D. 1232-4 et suivants du Code du Travail,

VU l'arrêté préfectoral n° 2018 -844 du 14 novembre 2018 fixant la liste des conseillers du salarié du département de la Côte d'Or,

VU l'arrêté préfectoral du 24.02.2021 portant modification de l'arrêté n° 2018 -844 du 14 novembre 2018 fixant la liste des conseillers du salarié du département de la Côte d'Or,

VU la proposition de Monsieur Nicolas NIBOUREL, directeur départemental de l'emploi, du travail et des solidarités de la Côte d'Or,

Après consultation des représentants syndicaux et professionnels départementaux des organisations reconnues représentatives sur le plan national, siégeant à la Commission nationale de la négociation collective, visées à l'article L2272-1 du Code du travail,

SUR proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture de la Côte d'Or,

A R R Ê T E

ARTICLE 1^{er}

L'arrêté préfectoral n° 2018-844 du 14 novembre 2018, paru au recueil des actes administratifs n° 21-2018-066 publié le 16 novembre 2018, complété par l'arrêté préfectoral du 24.02.2021 paru au recueil ds actes administratifs du n° N°21-2021-015 est abrogé.

ARTICLE 2

La liste des personnes habilitées, en l'absence d'institutions représentatives du personnel dans l'entreprise, à venir assister et conseiller un salarié lors de l'entretien préalable à une éventuelle mesure de licenciement ou d'un entretien préparatoire à une rupture conventionnelle du contrat de travail à durée indéterminée, est composée comme suit pour ce qui concerne le département de la Côte d'Or.

La compétence des conseillers du salarié est départementale et interprofessionnelle.

CONSEILLERS PRESENTES PAR LA C.F.D.T.
 A contacter exclusivement : 6 bis, rue Pierre CURIE - 21000 DIJON
 Tél : 03.80.30.46.70 – Courriel : utidijon@bfc.cfdt.fr

Arrondissement de DIJON :

- ❖ Mme BENHAMOU Mariam- Aide soignante
- ❖ M. BLANCHARD Stéphen -Retraité
- ❖ Mme CORDUANT Laëtitia - Employée LS
- ❖ M. HEURTEFEU Claude - Retraité
- ❖ M. HOEL Olivier - Sans profession
- ❖ Mme HOUNGNINOUE Christelle – Chargée d'études
- ❖ Mme MERLE Martine – Moniteur technique
- ❖ Mme MIRAMOND POURET Patricia Technicienne laboratoire
- ❖ Mme NAVARRE Chrystel - Aide soignante
- ❖ Mme PENAUD Marie-Claude - Aide soignante
- ❖ M. PERRIN Philippe - Agent de sécurité
- ❖ M. RAFFOURNIER Pierre -Retraité
- ❖ M. SEKKALI Abdelaziz - Technicien Electronique

Arrondissement de MONTBARD/ Chatillonnais /Nord Côte D'Or :

- ❖ Mme AUBERT Adeline - Agent SNCF électronique
- ❖ M. DUFOUR Pierre – Conseiller emploi
- ❖ Mme DURAND Stéphanie- Employée industrie
- ❖ M. FROMANTIN Mickael – Chaudronnier soudeur
- ❖ M. JACQUEMIN Christophe- Ouvrier production
- ❖ M. MANGONAU CÉLINE- Aide à domicile
- ❖ M. PECHINOT Nicolas - Catenairiste
- ❖ M. TRABAC René -Retraité

Arrondissement de BEAUNE/Val de Saône :

- ❖ M CHAMBELLAND Fabrice - Cadre SNCF
- ❖ M. GIMENEZ Cyrille- Agent SNCF
- ❖ M. GRIVARD Jean – Gestionnaire de comptes
- ❖ M. HACH Thierry – Educateur
- ❖ HACQUART Jean-Paul- Agent de Fabrication
- ❖ M. MEUNIER Hervé -Retraité
- ❖ Mme PROST-ANDURAND - Qualificatrice
- ❖ M. STOCEK Eric – Responsable gestion technique
- ❖ Mme THIBAUT Régine – Ambulancière
- ❖ M. VANDENBROUCKE François – Conducteur receveur
- ❖ Mme VERTUAUX Carine- Assistante de soins gérontologie

CONSEILLERS PRESENTES PAR LA C.F.E.-C.G.C.
 6 bis, rue Pierre CURIE - 21000 DIJON - Tél : 03.80.41.92.12
 Secrétariat ouvert les matinées du lundi et mercredi 10h-12h - du mardi et vendredi 9h-12h
 Fermé le jeudi matin – ouvert les après-midi 13h30-17h30 - Courriel : ud21@cfecgc.fr

Arrondissement de DIJON :

- ❖ M. DESSAIR Olivier – Tel : 06.09.02.58.17. Ingénieur commercial
- ❖ M SORNAY Ludovic – Tel : 06.74.68.69.17 Ingénieur
- ❖ M. VIGOT Xavier - Tel : 06.29.24.36.65 Responsable Dvpt et outillage

Arrondissement de MONTBARD :

- ❖ M. GADALA Pierre – Tel : 06.79.53.25.92 - Retraité

Arrondissement de BEAUNE :

- ❖ M. PAGE Jean-Marc – Tel : 06.59.74.76.44- Cadre AFPA
- ❖ M. VIGOT Xavier - Tel : 06.29.24.36.65- Responsable Développement et outillage

Conseillers présentés par le C.S.N. - Fédération des Forces de Vente CFE-CGC

- ❖ M. CUISINIER Sébastien- 21000 DIJON – Tel : 06.08.73.35.96 - Commercial.
- ❖ M. DYON Christian - 21850 SAINT-APOLLINAIRE - Tél : 03.80.71.46.10/06.08.06.64.15- Retraité

CONSEILLERS PRESENTES PAR LA C.F.T.C.

A contacter éventuellement : 6 bis, rue Pierre CURIE - 21000 DIJON
Tél : 03.80.66.42.95 - Courriel : cftc.ud@orange.fr

Arrondissement de DIJON :

- ❖ M. DJEDAINI Radouane – 21600 LONGVIC- Tél : 06.49.84.59.33- Electrotechnicien
- ❖ M. DUCHAINE Gaëtan – 21360 VEUVEY SUR OUCHE- Tél: 06.87.98.43.22 -Juriste
- ❖ Mme POIRAUDEAU Karine – 21440 FRANCHEVILLE - Tél : 06.68.80.22.55- Cadre administratif

Arrondissement de BEAUNE :

- ❖ M. PERDRISSET Patrice - 21550 LADOIX-SERRIGNY - Tél : 03.80.26.48.79 ou 06.98.03.70.58 - Electrotechnicien
- ❖ M TRUITARD Patric - 21170 MAGNY LES AUBIGNY -Tél : 06.84.98.99.82 - cariste

Arrondissement de MONTBARD :

- ❖ M.COMPAROT Maxime - 21500 COURCELLES LES MONTBARD - Tel: 06.36.37.4171- (secteur Montbard) - Responsable de production.
- ❖ M MALGRAS André - 21510 ROCHEFORT-SUR-BREVON - Tél : 06.70.83.28.55 (secteur Chatillon sur Seine) -Retraité
- ❖ M ROCHEFRETTE Michel – 21460 TOUTRY –Tél : 06.08.66.26.11(secteur Chatillon sur seine) – Agent de maintenance

CONSEILLERS PRESENTES PAR F.O.

A contacter exclusivement : au service juridique F.O. - 2 rue Romain Rolland
Tél : 03.80.67.11.51 - Courriel : udfo21@force-ouvriere.fr

Arrondissement de DIJON :

- | | |
|---|--|
| ❖ M. BARROT Eric - Technicien | ❖ M HANNANA Yahya - Chauffeur livreur |
| ❖ Mme BENMILOUD Fatiha - Assistante de direction | ❖ M. LAUREAU Franck - Secrétaire de l'UD FO 21 |
| ❖ Mme COTELLE Emilie - Infirmière | ❖ Mme MAURI Karen - Employée administrative |
| ❖ M. CRUZ Nicolas - Vendeur | ❖ M. MEO Christophe - Agent de sécurité |
| ❖ M. DJELTI Abdelhamid - Conducteur de voyageurs | ❖ M. NAUDIN Sébastien - Agent de prévention et sécurité |
| ❖ M. DOMGERMAIN Pierre - : retraité | ❖ M. PONCET Eddy - Opérateur laboratoire |
| ❖ M. FOUGEROUX Thierry -Aide Social en EPHAD | ❖ M. POUX Emmanuel - Chef de salle d'exploitation informatique |
| ❖ Mme GUERRA Emilie – Technicienne prestations CPAM | ❖ M. RIBEIRO LEAL Adelino - : Cariste en prestations logistiques |
| ❖ M. GERVILLERS Frédéric - Conducteur receveur | ❖ M. SARIA Jean Marie - Technicien de maintenance |

Arrondissement de BEAUNE :

- | | |
|--|-------------------------------|
| ❖ M. OLIGO David – Technicien de maintenance | ❖ M SALOM Ludovic – Coloriste |
|--|-------------------------------|

Arrondissement de MONTBARD-CHATILLON :

- | | |
|---|---|
| ❖ Mme AUGUSTO Victoria - Administrative
Productions et achats service imprimerie | ❖ M. JOBERT Eric - Retraité |
| | ❖ Mme PONSARD Agnès - Assistante achat. |

CONSEILLERS PRESENTES PAR LA C.G.T.

A contacter exclusivement : Bourse du Travail - 17, rue du Transvaal - 21000 DIJON
Tél : 03.80.67.62.40 -- Courriel ud.cgt21@wanadoo.fr

Arrondissement de DIJON :

- ❖ M. ADENOT Jean-Claude - fonctionnaire
- ❖ M. AIT DADDA ALLA Omar - Démouleur Pontier
- ❖ M BOULAHYA Hassan – Agent pièce spécial
- ❖ M. BOUQUET Kévin – Privé d'emploi
- ❖ Mme CARRE Catherine- Gestionnaire formation
- ❖ M. CHAUCHEAU Gérard - Retraité

- ❖ M. MAURICE Frédéric - Aide Médico Psychologique
- ❖ Mme MUNOT Cindy - Employée commerciale
- ❖ M. MUNOT Matthieu - Chargé de relation syndic
- ❖ Mme PACAUT MUNIER Séverine - Coach développement personnel
- ❖ Mme POISOT Anne-Marie - Retraitée
- ❖ M PONELLE Bruno - Technicien de laboratoire qualité
- ❖ M. SMAILLI Mounir - Conducteur receveur
- ❖ M. TOULON Cyrille - Opticien
- ❖ M. TOUSSAINT Laurent - Préparateur de commandes /cariste

Arrondissement NORD Côte d'Or :

- ❖ M. DEMEERELEERE Jean-Luc - Mécanicien entretien
- ❖ M DEROUILLAC David - Conducteur super poids lourd
- ❖ M LAZZAROTTI Elie - Opérateur INNSE
- ❖ Mme LE YAVANC Anne-Sylvie - Fonctionnaire Education Nationale.

Arrondissement SUD Côte d'Or

- ❖ M. AMICE Frédéric - Conducteur de ligne de fabrication
- ❖ Mme CARRE Catherine - Gestionnaire formation.
- ❖ M MARCO Eddy - Cariste
- ❖ M NEGRI HEINRICH Loïc - Chauffeur poids lourd
- ❖ Mme VAN DE WALLE Albane - Préparatrice de commandes

CONSEILLERS PRESENTES PAR L'UNSA U.D. COTE D'OR
 A contacter éventuellement -6 bis, rue Pierre CURIE - 21000 DIJON
 Tél : 03 80 58 11 26 - Courriel : ud-21@unsa.org

- ❖ M AVENET Jérôme - 21000 DIJON - Tél : 07.87.44.04.38 - Ingénieur
- ❖ M. DE LA TOUR D'AUVERGNE Maxence - 21910 SAULON-LA-CHAPELLE Tél : 06.76.90.97.53 - Cadre SNCF
- ❖ Mme QUINONERO Claire – 21000 DIJON -Tel 07.67.90.88.57 - Conductrice Tram/bus
- ❖ M. SCHEID Julien - 21690 CHAMPRENAULT Tél : 06.38.89.84.41- Conducteur tram/bus

CONSEILLERS PRESENTES PAR UNION SYNDICALE SOLIDAIRES DE COTE D'OR
 A contacter éventuellement -6 bis, rue Pierre CURIE - 21000 DIJON
 Tél : 03.80.38.17.33 – Courriel : contact@solidaires21.org

- ❖ M BAUDUIN Fabien - Tel 06 95 97. 74 72 - Technicien de surfaces
- ❖ Mme BUSZEWSKI Jeanne - 21000 DIJON - Tél : 06.68.72.87.70 assistante administrative
- ❖ Mme FARINELLI Eloïse - Tel : 06 78 35 75 75- Demandeur d'emploi
- ❖ M FELGUEIRAS Jonathan - Tel : 06 95 01 58 71- Conseiller mission locale
- ❖ M FOURRAGEAT Cyril - Tél : 06.10.17.58.54 – Chauffeur livreur
- ❖ M GROMAIRE Tristan - Tel : 06 81 06 63 16 – Assistant d'éducation
- ❖ Mme HAAS Kadidja - Tel : 06 69 12 60 80 - Conseillère Emploi
- ❖ Mme KARROUN Najat - tel : 07 82 95 91 55 - Conseillère Emploi.
- ❖ M MOUTOU Frédéric - Tel : 06 66 73 69 71 - Chargé de projets
- ❖ M. PERRIER Geoffrey - Tél: 06.75.60.84.52. –Formateur contractuel

CONSEILLERS SE PRESENTANT EN CANDIDATURE LIBRE

Arrondissement de DIJON :

- ❖ Mme BON Isabelle- 21220 GEVREY CHAMBERTIN - Tel : 06 29 28 16 73 - Intérimaire
- ❖ M. TISSOT Lucien - 21000 DIJON - Tél : 03.80.41.53.34 ou 06.86.96.31.63 - Retraité

Arrondissement de BEAUNE :

- ❖ M. BEAUGEY Jean-Pierre - 21550 LADOIX-SERRIGNY - Tél : 06.71.29.00.44 - Retraité

ARTICLE 3

Cette liste est tenue à la disposition des salariés :

- à La Direction Départementale du Travail, de l'Emploi et des Solidarités de Côte d'Or- 21 Boulevard Voltaire BP 81110 21011 DIJON Cedex.
- dans chaque mairie du département.

ARTICLE 4

Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture de la Côte d'Or, Monsieur le directeur départemental de l'emploi, du travail et des solidarités de la Côte d'Or sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Côte d'Or.

Fait à Dijon, le 19 NOVEMBRE 2021
Le Préfet,
Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général,

Signé Christophe MAROT

Préfecture de la Côte-d'Or

Secrétariat Général

21-2021-11-20-00001

Arrêté du 20/11/21 complétant la délégation de signature accordée à Mme Florence LAUBIER, directrice départementale des territoires de la Côte -d'or



**PRÉFET
DE LA
CÔTE-D'OR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

SECRETARIAT GÉNÉRAL

Direction de la coordination des politiques publiques
et de l'appui territorial

**Arrêté préfectoral n° 11158 / SG du 20 novembre 2021
complétant la délégation de signature accordée à Madame Florence LAUBIER,
directrice départementale des territoires de la Côte-d'Or**

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 modifié relatif aux directions départementales interministérielles ;

Vu le décret du 29 juillet 2020 nommant Monsieur Fabien SUDRY, préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté, préfet de la Côte d'Or à compter du 24 août 2020 ;

Vu l'arrêté ministériel du 27 septembre 2019 portant nomination, à compter du 30 septembre 2019, de Mme Florence LAUBIER, en tant que directrice départementale des territoires de la Côte-d'Or ;

Vu l'arrêté n° 898 / SG du 26 août 2020 donnant délégation de signature à Mme Florence LAUBIER, directrice départementale des territoires de la Côte-d'Or ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de la Côte-d'Or ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1^{er} : Avant le dernier alinéa de l'article 4 de l'arrêté susvisé du 26 août 2020, il est inséré un alinéa ainsi rédigé :

« **362** : *écologie, action 2 : biodiversité, lutte contre l'artificialisation (Densification et renouvellement urbain)* »

ARTICLE 2 : Le secrétaire général de la préfecture de la Côte-d'Or et la directrice départementale des territoires de Côte-d'Or sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Côte-d'Or.

Fait à Dijon, le 20 novembre 2021

Le préfet
Signé

Fabien SUDRY